

## Communiqué du 7 avril 2021

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

### Situation sanitaire

Dans notre direction, la situation sanitaire reste stable. Des cas contacts ont été signalés. Les protocoles sanitaires relatifs à la situation ont été mis en place.

### Télétravail :

**Dans le cadre de la prévention, le télétravail reste la règle.**

A l'heure actuelle 374 agents disposent d'un équipement leur permettant de télétravailler, 25 agents sont en attente d'équipement matériel.

**Une prochaine livraison aura lieu courant avril qui permettra soit de changer pour un équipement plus moderne ou équiper d'autres agents.**

### ASA pour garde des enfants

Les agents parents d'enfants de moins de 16 ans dont les missions ne sont pas télétravaillables peuvent disposer de l'ASA (CA30), à raison d'un parent par foyer avec attestation sur l'honneur s'y rapportant (voir mail du secrétariat général )

Le parent devant assurer la garde des enfants en situation de handicap bénéficie d'ASA, quel que soit l'âge de l'enfant.

Actuellement, sur le département, environ 40 agents sont en ASA (A30 ).

Le dispositif ASA est mis en place jusqu'au 25 avril.

**N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements, si besoin.**

### Télétravail «adapté» pour 3 semaines :

Pour les agents parents dont les missions sont télétravaillables, et dont les enfants sont collégiens ou lycéens, il n'y aura pas la possibilité de mettre en place, le dispositif d'ASA CA 30.

Pour la DRFIP, ce positionnement ne pourra être revu qu'en fonction de la situation exceptionnelle et délicate de l'agent.

Actuellement serait préconisée, une adaptation de la plage horaire du télétravail compatible avec la garde d'enfants de 10-11 à 15 ans révolus. Soit permettre plus de souplesse à l'agent souhaitant travailler plus tôt ou plus tard. Ce schéma est en discussion avec les chefs de services. Une bienveillance sera adoptée dans le cadre du contexte sanitaire.

**La CFTC DGFIP Locale ne cautionne pas cette forme de télétravail qui ne correspond pas à la définition du télétravail qui nous est présentée depuis le premier confinement. Une telle organisation suppose avoir deux casquettes simultanées : celle de parent et celle de télétravailleur. On peut donc émettre de sérieux doutes sur l'efficacité d'une telle organisation qui demande à l'agent une concentration accrue afin de mener à bien son travail.**

**Pour la CFTC DGFIP, cette organisation ne peut que contribuer à dégrader fortement le cadre du télétravail. Les parents d'enfants scolarisés doivent faire face aux nombreux soucis inhérents à l'école à la maison. Il n'est pas équitable d'ajouter des contraintes supplémentaires liées au télétravail.**

#### Congés

Dans le cadre de la nouvelle période scolaire nationale prévue du 12 au 25 avril, les agents, sous réserve des nécessités de service, sont invités à prendre des congés.

Concernant les reports de congé la date limite est fixée au 07/05.

#### Campagne IR

Des téléphones portables sont disponibles en priorité sur les sites concernés par la campagne, notamment, dans le cadre, du télétravail, traitement des E-contact, l'accueil sur rendez-vous.

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef de service ou à prendre contact avec nous, si besoin.**

Au niveau national, la campagne de presse a été lancée par les ministres, puis s'ensuivront les spots télévisés. Au niveau local, elle sera faite semaine prochaine, avec une communication axée sur les nouvelles modalités d'accueil. (Favoriser l'accueil à distance, limiter les déplacements, réserver un accueil ciblé pour l'utilisateur connaissant des situations complexes)...



La CFTC DGFIP Locale reste à votre disposition pour toutes demandes de renseignement nécessaire.

Vous pouvez nous joindre par le biais de cette boîte mail ou contacter nos référents :

[sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr) (secrétaire départementale)

[joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr) (représentant CTL et référent site de Gien)

[agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr) (référente Bât F1)

[annabelle.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:annabelle.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr) ou [roxane.roques@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:roxane.roques@dgfip.finances.gouv.fr) (référentes site de Montargis)

[sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr) (référent Bât Orléans la Source)

[leslie.desir-parseil@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:leslie.desir-parseil@dgfip.finances.gouv.fr) ou [jean-rene.luche@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-rene.luche@dgfip.finances.gouv.fr) (référents Bât D)



**Syndicat National CFTC Finances Publiques**

**Section du Loiret**

***Agir pour ne pas subir.***